



**POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE
DE L'ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION
POUR MINEURS « AUX LÉCHAIRES »**

Jeudi 1^{er} décembre 2011
Palézieux

Allocution de M. Philippe Leuba
Conseiller d'Etat, chef du DINT

*Mesdames et Messieurs les membres des autorités cantonales
et communales,*

*Mesdames et Messieurs les représentants de l'ordre judiciaire,
Chers collaborateurs, partenaires et invités,*

La cérémonie liée à la pose de cette première pierre marque une étape tangible, concrète dans l'élaboration du projet qui nous rassemble aujourd'hui à Palézieux. Nous manifestons ainsi, d'une certaine manière, que nous sommes parvenus au mitan de la construction d'un dossier qui a été conduit – permettez-moi de le dire avec un peu de fierté partagée – de façon fluide et ordonnée.

J'adresse ces quelques fleurs moins aux différents acteurs individuels de ce projet qu'à la collaboration fructueuse qu'ils ont su instaurer entre eux. En effet, comme c'est souvent le cas pour des projets de cette nature, nous nous trouvons au confluent d'impulsions politiques, administratives, judiciaires, institutionnelles, techniques et évidemment architecturales qui doivent impérativement s'harmoniser alors qu'elles ont tendance par nature à dissoner.

Dans ce concert, il y a évidemment plusieurs bravos à envoyer. Sentez-vous largement concernés à cet égard. Je tiens toutefois à saluer ici de façon distincte les autorités de Palézieux, votre commune s'étant dès le départ montrée un partenaire attentif, constructif et positif.

Je me souviens très bien de ce dimanche 13 juillet 2008 au cours duquel la population palézienne eut à se prononcer sur le référendum lancé contre ce projet. J'avais moi-même insisté à l'époque pour solliciter l'avis des

habitants sur cet objet – l’adhésion populaire à un objet carcéral étant toujours plus délicate à obtenir qu’à l’implantation d’une multinationale –, mais je me suis aussi formellement engagé à ne pas faire de forcing en cas de refus de leur part. Cela n’a pas été nécessaire puisque Palézieux a massivement accepté de suivre les autorités communales et cantonales dans ce projet.

Vue sous un angle historique, cette décision constituait une première dans le canton et renforçait du même coup la légitimité de l’implantation envisagée. Une fois encore, je ne puis que saluer l’ouverture d’esprit de votre population et la remercier de ce qu’elle rend possible avec la réalisation de ce centre de détention pour mineurs.

Mais, précisément, que rend-elle possible ? Eh bien le respect de nos obligations légales et concordataires vis-à-vis des cantons latins qui sont nos partenaires dans le cadre du Concordat romand sur l’exécution de la détention pénale des mineurs. Ce projet, vous devez le savoir, était attendu de longue date, et il répond à un besoin exprimé avec insistance par les juges des mineurs. Je me souviens même que l’un d’entre eux avait vivement et médiatiquement manifesté son impatience à cet égard, montrant à tort le canton de Vaud du doigt. A tort, puisque le calendrier qui nous était imposé a été strictement respecté.

Le futur centre des Léchaires – cette nouvelle dénomination officielle vise à éviter des raccourcis peu flatteurs vis-à-vis de la commune qui nous accueille – sera un établissement mixte, puisque affecté à la détention des mineurs avant jugement, à l’exécution des peines jusqu’à 4 ans et à l’exécution des mesures disciplinaires. Il sera mixte aussi par le fait qu’il pourra accueillir dans un premier temps jusqu’à 36 garçons et filles de 10 à 18 ans.

Les différents corps de bâtiments qui seront construits ici, dans une région centrée, aisément accessible et bien desservie, répondent à une approche écologique responsable, ainsi que mon collègue François Marthaler vient de le souligner, à des contraintes économiques serrées et à une démarche architecturale sensible, ce que traduit d’ailleurs le nom que ses concepteurs Guy Corbaz et Pascal Oulevay ont donné à leur projet, à savoir « Insertion – Réinsertion ».

En 2013, c'est en effet un centre voué à l'éducation et à la socialisation des jeunes qui verra le jour sur ce terrain, mais ce ne sera pas pour autant un camp de vacances, comme je l'ai souligné maintes fois tout au long de l'élaboration du dossier. Le temps des maisons de correction, où le chemin de Canossa passait le plus souvent par l'exclusion et la punition, est certes révolu, mais ma conception personnelle de la réinsertion n'exclut ni la rigueur ni la discipline. Voilà les délinquants de demain avertis !

Je souhaite au chantier qui s'ouvre de se dérouler dans les meilleures conditions possibles et à la commune de Palézieux d'y réserver bon accueil. Elle peut en tous les cas compter sur la poursuite de la pleine et entière collaboration de l'Etat dans cette importante phase de travaux.

Je vous remercie de votre attention et me réjouis de vous donner rendez-vous ici même – et à la même heure – dans deux ans.

Lausanne, le 1^{er} décembre 2011

SEULES FONT FOI LES PAROLES EFFECTIVEMENT PRONONCÉES